

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents: tous les membres en exercice.

- Monsieur GRILLET, absent excusé

Monsieur Nicolas HARDY est désigné Secrétaire de Séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Mise en place des Commissions Communales

Nomination des représentants aux différentes commissions :

FINANCES - IMPOTS

- Pilote: Monsieur Patrick PAGES
- Délégués : Monsieur Bruno HUET, Monsieur Marc REMONDIN, Monsieur Ludovic GERVIN, Monsieur Pierre GRILLET

TRAVAUX - URBANISME - ROUTES

- Pilote: Monsieur Bruno HUET
- Délégués : Monsieur Marc REMONDIN, Monsieur Nicolas HARDY, Monsieur Hervé HARDY, Monsieur Pierre GRILLET

ANIMATION - FETES - CULTURE

- Pilote: Madame Karine GOUBERT
- Délégués : Madame Lorène GOURIO, Madame Virginie COUVILLERS, Monsieur Pierre GRILLET

SOCIAL

- Pilote: Madame Evelyne HENRY
- Délégués : Madame Lorène GOURIO, Madame Virginie COUVILLERS





SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - SPORT - MUSIQUE

- Pilote: Madame Karine GOUBERT
- Délégués : Madame Lorène GOURIO, Madame Evelyne HENRY, Monsieur Ludovic GERVIN

COMMUNICATION

- Pilote: Monsieur Ludovic GERVIN
- Délégués : Madame Lorène GOURIO, Madame Evelyne HENRY, Madame Karine GOUBERT, Monsieur Pierre GRILLET

CONTROLE LISTE ELECTORALE

- Pilote : Monsieur Patrick PAGES- Délégué : Monsieur Bruno HUET

COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

- Pilote: Monsieur Bruno HUET
- Délégués : Monsieur Patrick PAGES, Monsieur Ludovic GERVIN, Monsieur Marc REMONDIN

II) Désignation dans les différents Syndicats

Nomination des Délégués Titulaires et Suppléants :

1) SPL SIGAL

Délégués Titulaires: Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Guy CAPPE

2) SIVE - SIVUVE

Délégués Titulaires : Madame Karine GOUBERT et Madame Lorène GOURIO Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Patrick PAGES

3) SIRTOM

Délégués Titulaires: Monsieur Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Monsieur Patrick PAGES et Madame Lorène GOURIO





4) SIREDOM

Délégués Titulaires : Monsieur Marc REMONDIN et Monsieur Ludovic GERVIN Délégués Suppléants : Monsieur Patrick PAGES et Madame Lorène GOURIO

5) SIARCE

Délégués Titulaires : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Marc REMONDIN Délégués Suppléants : Monsieur Hervé HARDY et Monsieur Bruno HUET

6) Comité de Jumelage du Canton de Milly-la-Forêt

Délégués Titulaire : Madame Evelyne HENRY

7) Syndicat de Musique des 2 Vallées

Délégués Titulaires : Madame Virginie COUVILLERS et Madame Karine GOUBERT Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Madame Lorène GOURIO

8) DEFENSE

Le correspondant défense pour la Commune de Prunay Sur Essonne est Monsieur Bruno HUET.

9) Parc Naturel Régional - Conseil Syndical

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Pierre GRILLET Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Hervé HARDY

Attribution des Commissions:

Commission Agriculture et Sylviculture :

Délégués Titulaires : Monsieur Hervé HARDY et Monsieur Pierre GRILLET Délégués Suppléants : Monsieur Nicolas HARDY et Monsieur Marc REMONDIN

Commission Développement Local:

Délégués Titulaires : Monsieur Hervé HARDY et Monsieur Nicolas HARDY Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Patrick PAGES

Commission Environnement:

Délégués Titulaires : Monsieur Marc REMONDIN et Madame Virginie COUVILLERS Délégués Suppléants : Monsieur Pierre GRILLET et Madame Karine GOUBERT





Commission Patrimoine:

Délégués Titulaires : Monsieur Marc REMONDIN et Madame Virginie COUVILLERS Délégués Suppléants : Monsieur Pierre GRILLET et Madame Karine GOUBERT

Commission Education-Communication:

Délégués Titulaires : Madame Karine GOUBERT et Madame Virginie COUVILLERS Délégués Suppléants : Madame Lorène GOURIO et Monsieur Pierre GRILLET

Commission Eco-Tourisme:

Délégués Titulaires : Monsieur Marc REMONDIN et Monsieur Bruno HUET Délégués Suppléants : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Pierre GRILLET

Commission Paysages et Territoires:

Délégués Titulaires : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Marc REMONDIN Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Pierre GRILLET

Commission Energie:

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Marc REMONDIN Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Bruno HUET

IV) Délégations du Conseil Municipal accordées à Monsieur le Maire :

Les compétences suivantes sont déléguées à Monsieur le Maire Patrick PAGES :

- 1 D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2 De fixer sans limites les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
- 3 De procéder sans limites à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4 De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 5 De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6 De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7 De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8 De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;





- 9 D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10 De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11 De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12 De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13 De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14 D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- 15 D'intenter sans limites au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 16 De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limite ;
- 17- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité toutes ces compétences.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55.



